



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018, adoptait le règlement suivant :

Règlement numéro 726 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 185 000 \$ à ces fins.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 726 le 14 mai 2018.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au service des affaires juridiques de la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse : www.valdavid.com.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 22 mai 2018

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe